canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service des automobiles et de la navigation

Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 31
permis.conduire@vd.ch
www.vd.ch/san

Aigle

Ch. Sous le Grand-Pré 6
1860 Aigle

T +41 24 557 71 30
san.aigle@vd.ch

Nyon

Ch. du Bochet 8
1260 Nyon

T +41 22 557 52 90
san.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains

Rte de Lausanne 24
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 24 557 65 10
san.yverdon@vd.ch

☐ Demande de permis d'élève conducteur pour la (les) catégorie(s):

☐ Demande d'un permis de conduire suisse sur la base d'un permis de conduire étranger pour la (les) catégorie(s):

Joindre une photo SVP

Photo numérisée non acceptée

☐ A ☐ A35kW ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ BE ☐ F

☐ C ☐ C1 ☐ CE ☐ C1E ☐ G

☐ 118

☐ D ☐ D1 ☐ DE ☐ D1E ☐ M

☐ TPP 121 ☐ TPP 122 ☐ TR 110

☐ OACP 95C ☐ OACP 95D

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 97 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).

Par ma signature, je confirme que les données aux points 1, 2 et 3 sont exactes et conformes à la réalité

▽▽▽ **Signature dans ce rectangle** ▽▽▽

1. Indications personnelles

Nom

Nom précédent (en cas de mariage, divorce, changement de nom)

Prénom/s

Rue, n°

N° postal Localité

Lieu(x) d'origine / canton Pour les étrangers: pays d'origine

Date de naissance: (jour/mois/année) ____ / ____ / ____ Sexe ☐ féminin ☐ masculin

@ Adresse courriel : ✆

Domicile précédent : jusqu'au :

Date d'entrée en Suisse :

2. Indications complémentaires

2.1 Etes-vous mineur ? oui ☐ non ☐

2.2 Etes-vous sous curatelle* ? oui ☐ non ☐

Si mineur-e et/ou sous curatelle :
Nom, prénom et signature du représentant légal

Date :

Signature :

* La curatelle est une mesure de protection, volontaire ou imposée par l'Etat, en faveur d'une personne majeure ou mineure qui a besoin d'aide.

Confirmation de l'identité

À compléter uniquement lors d'une 1ère demande de permis d'élève ou d'un échange de permis étranger :

- **Par le contrôle des habitants (CH) de votre commune de domicile** si envoi du dossier par courrier postal ou déposé par un tiers à nos guichets.
- **Par le Service des automobiles et de la navigation** si le dossier complet est déposé en personne.

Date : Visa - signature : Sceau si CH :

Remarque(s), n° de registre *(à remplir par le SAN)*

IMPORTANT : TOURNEZ LA PAGE

3. Maladies, handicaps et consommation de substances

Cette rubrique est à remplir uniquement pour les catégories A, A35kW, A1, B, B1, BE, CE, C1E, DE, D1E, F, G, M

3.1 Souffrez-vous de l'une des maladies ci-après ou suivez-vous un traitement médical pour cette raison :

- **Diabète** (Diabetes mellitus) **ou autre maladie du métabolisme ?**	☐ oui	☐ non
- **Maladie cardiovasculaire : troubles graves de la tension artérielle, crise cardiaque** (infarctus), **troubles du rythme cardiaque** (pacemaker, défibrillateur), **etc. ?**	☐ oui	☐ non
- **Maladie oculaire** (ne sont pas concernés : myopie, presbytie, hypermétropie, astigmatisme) **?**	☐ oui	☐ non
- **Maladie des organes respiratoires** (ne sont pas concernés : les maladies liées à un refroidissement ou l'asthme traité) **?**	☐ oui	☐ non
- **Maladie des organes abdominaux ?**	☐ oui	☐ non
- **Maladie du système nerveux : attaques cérébrales** (AVC), **sclérose en plaques, Parkinson, maladie avec apparition de paralysies, etc. ?**	☐ oui	☐ non
- **Maladie rénale ?**	☐ oui	☐ non
- **Somnolence diurne accrue ou apnées du sommeil ?**	☐ oui	☐ non
- **Douleurs chroniques nécessitant un suivi médical ?**	☐ oui	☐ non
- **Blessures consécutives à un accident incomplètement guéries : blessures crâniennes, cervicales, dorsales ou des membres** (amputation) **?**	☐ oui	☐ non
- **Maladies avec troubles des fonctions cérébrales** (troubles de la concentration, de l'attention, de la mémoire, des réflexes, etc.) **?**	☐ oui	☐ non

3.2 Souffrez-vous ou avez-vous déjà souffert de :

- **Problèmes d'alcool, de stupéfiants et/ou de médicaments** (abus/dépendance) **?**	☐ oui	☐ non
- **D'une maladie psychique** (schizophrénie, psychose, maladie maniaque ou grave maladie dépressive, etc.) **?**	☐ oui	☐ non
- **D'épilepsie ou de crises semblables** (si oui joindre un rapport d'un neurologue) **?**	☐ oui	☐ non
- **D'évanouissements / de malaises ?**	☐ oui	☐ non

3.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou handicaps qui vous empêcheraient de conduire avec sûreté un véhicule automobile ?	☐ oui	☐ non

3.4 Remarques ou compléments aux données ci-dessus :

En cas de réponse positive à l'une des questions aux chiffres 3.1 à 3.3, joindre à la présente demande un rapport dûment signé et timbré du médecin traitant ou d'un spécialiste stipulant votre aptitude à la conduite. A défaut, votre demande sera retournée.
Votre dossier sera ensuite transmis auprès d'un médecin-conseil de notre service. Une décision vous sera communiquée par courrier.

4. Examen de la vue

Cette rubrique ne doit pas être remplie si vous êtes titulaire d'un permis d'élève valable ou d'un permis de conduire suisse valable.
En l'absence d'un tel permis, elle doit être complétée par un opticien diplômé, un médecin, un ophtalmologue ou un optométriste (tous exerçant en Suisse) dans les situations suivantes :

- *Demandes de permis d'élève pour les catégories A, A35kW, A1, B, B1, F, G et M*
- *Demandes d'échange d'un permis de conduire étranger*

Personne examinée : Nom _____ Prénom _____

4.1 Acuité visuelle (valeurs disponibles sur www.medtraffic.ch) :

Vision lointaine non corrigée : à dr : _____ à g : _____ corrigée : à dr : _____ à g : _____

4.2 Champ visuel horizontal :

1er groupe ☐ ≥120° ☐ <120°

Pertes ☐ non ☐ oui ☐ à droite ☐ à gauche ☐ en haut ☐ en bas

4.3 Mobilité des yeux : les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas.

Diplopie ☐ non ☐ oui, direction : _____

4.4 Remarques : _____

4.5 Evaluation

Exigences du **1er groupe** :

- ☐ **sans** correcteurs de vue
- ☐ **avec** correcteurs de vue
- ☐ uniquement avec rapport ophtalmique

Date : _____ Signature/Sceau : _____

Par **votre signature** et **votre sceau**, vous attestez que vous répondez aux exigences de l'article 9 al. 1bis de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission à la circulation routière (OAC;RS 741.51) et que les données indiquées ci-dessus sont conformes à la réalité.

DEMANDE DE PERMIS D'ELEVE CONDUCTEUR
INFORMATIONS GENERALES

- La demande dûment complétée et signée doit être déposée au SAN ou envoyée par courrier avec les pièces complémentaires mentionnées ci-dessous.
- La demande peut être déposée au plus tôt 2 mois avant l'âge légal.
- L'examen théorique de base peut être effectué au plus tôt un mois avant l'âge légal.
- Une attestation de 1er secours valable doit être présentée (sauf pour les catégories spéciales) avant de prendre un rendez-vous pour l'examen théorique de base.

PIECES A FOURNIR

► **Pour toutes les catégories et pour les examens OACP**

- Une photographie en couleur avec le nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme). L'arrière-plan doit être uniforme et neutre.
- Si la photographie enregistrée dans notre système date de plus de 10 ans, il est recommandé de nous en fournir une nouvelle.
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour ou passeport ou carte d'identité.

► **En complément pour les personnes âgées de plus de 75 ans**

- Un rapport médical complet (groupe 1 ou 2 selon la catégorie demandée) à effectuer auprès d'un médecin de niveau 3 selon la liste disponible sur le site internet : www.medtraffic.ch. *

► **En complément pour les catégories professionnelles : C, C1, D, D1, TPP121, TPP122 et TR110**

- Un examen médical complet (groupe 2) à effectuer auprès d'un médecin de niveau 2, selon la liste disponible sur le site internet : www.medtraffic.ch. *****

* Avant de vous rendre chez le médecin, veuillez contacter notre service pour obtenir le code EMEDKO nécessaire pour l'examen médical.

DEMANDE D'ECHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE ETRANGER
INFORMATIONS GENERALES

- La demande dûment complétée et signée doit être déposée au SAN avec les pièces complémentaires mentionnées ci-dessous.
- Si vous êtes titulaire de catégories professionnelles, mais que vous ne souhaitez pas les conserver, veuillez compléter et signer le formulaire n°1244 disponible sur notre site internet.
- Pour les frontaliers: Veuillez-vous référer à la liste disponible sur notre site internet : www.vd.ch/san (Prestations délivrées par le SAN, choisissez la prestation : Demander un permis de conduire suisse pour chauffeurs professionnels frontaliers).

PIECES A FOURNIR

► **Pour toutes les catégories**

- Une photographie en couleur avec le nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme). L'arrière-plan doit être uniforme et neutre. La photo apparaîtra en noir-blanc sur le permis de conduire.
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée :
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour ou passeport ou carte d'identité.
- Votre permis de conduire étranger original et valable.
  Dans certains cas, une traduction officielle est exigée. Si la date d'examen ne figure pas sur le document, une attestation des autorités d'émission du permis de conduire est nécessaire.

► **En complément si vous êtes également titulaire des catégories suivantes : C, C1, CE, C1E, D, D1, DE, D1E, TPP**

- Un examen médical complet (groupe 2) à effectuer auprès d'un médecin de niveau 2, selon la liste disponible sur le site internet : www.medtraffic.ch. *****
- Pour les titulaires d'une carte de qualification conducteur (code 95), le formulaire n° 1214 et carte originale.

► **En complément pour les personnes âgées dès 75 ans, n'ayant pas les catégories suivantes : C, C1, CE, C1E, D, D1, DE, D1E, TPP**

- Un rapport médical complet (groupe 1) à effectuer auprès d'un médecin de niveau 1 selon la liste disponible sur le site internet : www.medtraffic.ch. *

** Avant de vous rendre chez le médecin, veuillez contacter notre service pour obtenir le code EMEDKO nécessaire pour l'examen médical.*

Tarifs des prestations: www.vd.ch/san

CATEGORIES DE PERMIS

		Catégories / sous-catégories	âge minimal	groupes médicaux
A		Motocycles d'une puissance supérieure à 35 kW ou un rapport puissance/poids supérieur à 0,2 kW/kg.	2 ans de pratique de conduite avec la cat. A 35kW	1
A35kW		Motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0,2 kW/kg.	18 ans	1
A1		Motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11kW.	15 ans : motocycles légers (≤ 50 cm3 - 45 km/h) 16 ans : ≤ 125 cm3	1
B		Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3'500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit ; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg ; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque d'un poids total supérieur à 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3'500 kg.	17 ans	1
B1		Tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 670 kg et quadricycles à moteur.	18 ans	1
C		Voitures automobiles dont le poids total excède 3500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur n'excède pas huit; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	2
C1		Voitures automobiles dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède par huit; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	2
D		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places, outre le siège du conducteur ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	2
D1		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur ; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	2
BE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B.	17 ans	1
CE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	18 ans	2
C1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque dont le poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg.	18 ans	2
DE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	21 ans	2
D1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque dont le poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	2
		Catégories spéciales		
F		Véhicules automobiles de travail et les tracteurs dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, les chariots à moteur et les véhicules agricoles et forestiers. Pour les autres véhicules, à l'exception des motocycles, dont la vitesse maximal n'excède pas 45 km/h.	16 ans 18 ans	1 1
G		Véhicules automobiles agricoles et forestiers dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.	14 ans	1
M		Cyclomoteurs	14 ans	1
		Transport professionnel de personnes		
TPP 121		Transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B, B1 ou F (effectuer un examen théorique complémentaire et un examen pratique). Pour les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante	2
TPP 122		Limité aux transports d'écoliers, d'ouvriers, d'handicapés ou aux ambulances (effectuer un examen pratique).	Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante	2
TR 110		Trolleybus	21 ans	2

C95 / D95

Certificat de capacité (CFC)

Le CFC (aussi appelé "certificat 95" ou carte de qualification de conducteur à l'étranger) est délivré en complément du permis de conduire. Il se présente comme une carte séparée.

Ont besoin du CFC :
- les conducteurs de cars (catégorie D / D1) pour le transport de personnes ;
- les chauffeurs de camions (catégorie C / C1) pour le transport de marchandises.